



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 MARS 2015

Etait empêchée

Irène THARIN, Maire

Etaient présents

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Michel GANZER,
Maryline CHALOT,
Jean-Claude PERROT,
Catherine BLAISE,
René RIGOULOT,
Magali ZIETEK,
Jean-Marc ROBERT,
Madeleine MAUFFREY,
Brigitte ALZINGRE,
Catherine JACQUOT,
Eric LANUSSE-CAZALE,
Lysiane MABIRE à partir de
18h50,
Mathieu GAGLIARDI,
Jocelyne SMANIOTTO,
Nicolas PIERGUIDI,
Laurence DI-VANNI,
Christian TOITOT,
Béatrice ROCH,
Alain SAVORGNANO,
Denis TISSERAND,
Jean-Pierre TREMBLIN.

Etaient excusés ayant donné procuration

Christine STEINBACH a
donné procuration
à Daniel BUCHWALDER,
Jean FORESTI a donné
procuration
à René RIGOULOT,
Alain STOESEL a donné
procuration
à Michel GANZER,
Lysiane MABIRE a donné
procuration
à Mathieu GAGLIARDI de
18h30 à 18h50,
Sylvie WERNY a donné
procuration
à Christian TOITOT.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER, Directeur
Général des Services ;
Marie-Hélène PENT,
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée.

PREAMBULE

En raison de l'empêchement du Maire pour raisons de santé, **M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint**, préside la séance du Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« *En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.* »

M. BUCHWALDER informe l'Assemblée de l'état de santé de **Mme THARIN** qui évolue de façon satisfaisante.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

6 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire** :

- **M. TOITOT** :
 - o Avenir de l'Espace Charles Kieffer
 - o Devenir du bâtiment Péronne
 - o Projet du groupe majoritaire pour Seloncourt

- **M. SAVORGNANO** :
 - o Devenir du terrain ex-Patriote
 - o Modification du PLU

- **M. TISSERAND** :
 - o Orientation de l'information à Seloncourt

2 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle** :

- **M. TREMBLIN** :
 - o Logo Ville Seloncourt
 - o Installation d'ophtalmologues à Seloncourt

M. René RIGOULOT est désigné **Secrétaire de Séance**.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

M. BUCHWALDER présente ce point. Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.

Aucune remarque.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015

M. BUCHWALDER présente ce point. Il rappelle l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Introduction de **M. BUCHWALDER** au Débat d'Orientations Budgétaires 2014 :

« Lors de la préparation du budget de 2014, nous évoquions le contexte particulièrement contraint pour les finances des collectivités locales, prises dans un redoutable "effet de ciseau", entre des recettes qui stagnent ou diminuent, et des charges qui s'alourdissent à la suite de décisions qui souvent nous échappent, au risque de réduire notre autofinancement.

Cette tendance s'est malheureusement amplifiée pour 2015. En effet, l'Etat prévoit une réduction des dotations aux collectivités de 30% sur 3 ans. Selon l'Association des Maires de France (AMF) « ce plan, fait porter sur les collectivités un effort, disproportionné et injuste qui, s'il n'est pas modifié, entraînerait à la fois un recul des services essentiels à la population et une chute des investissements publics préjudiciable à la croissance et à l'emploi. »

Même si dans notre plan de mandat nous avons retenu une hypothèse de baisse des dotations, rien ne laissait présager celle qui nous est imposée, sans précédent par son ampleur et sa brutalité.

Afin de faire face à ces pertes de ressources, et à des charges nouvelles, nous devons :

- *d'une part, nous résoudre à demander, à contrecœur, un effort à nos contribuables*
- *d'autre part, initier une baisse des dépenses, la plus juste et la plus limitée possible.*

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient légèrement diminuer par rapport au BS de 2014 (-0,53%), de même que les recettes, également en légère diminution (-0,28%), ce qui pourrait nous permettre de maintenir notre autofinancement à un niveau proche de celui prévu pour 2014.

Les inscriptions de crédits d'équipement restent convenables. Elles concernent essentiellement les investissements récurrents, et l'amorce prudente des projets du mandat.

L'hypothèse d'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+2%** appliqués aux recettes prévues au BS 2014, y compris l'augmentation légale limitée à **+0,9%**.

L'évolution des taux d'imposition (**+3%**) à laquelle nous devons nous résoudre porterait ceux-ci à :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation au lieu de 10,47%
- 19.75 % pour le foncier bâti au lieu de 19,17%
- 21.81 % pour le foncier non bâti au lieu de 21,17%

Rappelons que ces taux étaient inchangés depuis 1995.

Ainsi, pour une cotisation de 1.000€, l'impact pour le contribuable serait d'environ 15€ par an.

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **+93.570 €** par rapport au BS de 2014.

Sur la base du réalisé de 2014, les autres impôts et taxes devraient diminuer de **-12.410 €** du fait d'une baisse sensible des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité, dont le taux est inchangé.

L'allocation de compensation de PMA, qui représente environ 31,5% de nos recettes, demeure à son niveau antérieur. Elle est d'ailleurs pratiquement inchangée depuis 2000. De même, l'allocation de compensation de la Taxe professionnelle (FNGIR) voit son montant figé.

Selon nos estimations, les dotations et participations devraient diminuer au total de **-85.970 €**, du fait de la baisse massive de la DGF (-102.310€), en partie compensée par une légère hausse des autres dotations et péréquations (+3.840€) et l'allocation pour les rythmes scolaires (+21.000 €). La subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) serait en baisse de -6.000€ et les autres subventions de -2.500€.

Les remboursements sur salaires devraient augmenter globalement de **4.530€**, du fait de la baisse des remboursements maladie, et de l'augmentation des remboursements pour les contrats aidés (Animation).

Les autres recettes de fonctionnement affichent une diminution de **-15.550€**, essentiellement due aux travaux en régie (-16.570€), aux autres produits (loyers, produits exceptionnels) (-700€), et à une légère progression des produits de service (+1.720€).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.667.770 €**, soit une diminution de **-15.830€** (-0.28%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1. Une baisse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts de l'ordre de **-86.220€**.

Cette évolution correspond à :

- une baisse des achats de **-2.240€**.

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité sont maintenues à leur niveau de 2014.

Une provision de 5.000€ est envisagée pour le service animation. L'allocation des fournitures scolaires pour le collège serait supprimée (-4.200€), mais la dotation par élève pour le primaire maintenue à 50€.

Les autres fournitures seraient en baisse de -3.040€.

- une diminution des charges externes de **-81.590€** qui recouvre :
 - une diminution des prestations de services de -3.890€ (Ateliers, sous-traitance ménage, culture, jeunesse) et des achats de matières pour les travaux en régie (-20.500€)
 - un objectif de diminution des dépenses d'entretien de 23.670€ : bâtiments, entretien terrains et matériels, maintenance informatique
 - la diminution des primes d'assurance pour -4,500€
 - une réduction de 29.030€ des autres charges externes : documentation formation (-4.430€), honoraires (-4.000€), surveillance du salon d'art (-2.500€, durée réduite à une semaine), catalogues, imprimés, communications municipales (-8.400€), missions, réceptions et dépenses diverses (-9.700€).
- une légère diminution des impôts et taxes (**-2.390€**).

2. Les charges de personnel devraient augmenter de **+208.070€**.

Cette évolution recouvre :

- les salaires et charges des personnels intégrés suite à la municipalisation de l'Animation pour 145.900€
- le reclassement indiciaire de la catégorie C, imposé par la réglementation pour 20.850€
- une indemnité de chômage pour un agent en disponibilité 14.800€
- une augmentation du taux global des charges 9.500€
- les autres variations de la masse salariale 17.020€

Hors transferts, la masse salariale augmente de +2,34%.

3. Les autres charges de gestion courante devraient diminuer de **-156.220 €**. Cette diminution recouvre :

- une réduction des indemnités des élus de 5% (-5.270€)
- une diminution des subventions aux associations de -25.350€, qui reste à confirmer
- la disparition de la subvention aux FRANCAS (-120.000€)
- la diminution de la subvention « projets écoles » -2.970€ (dotation par élève ramenée de 45 à 40€)
- une diminution des autres charges de gestion courante de -2.630€

La subvention au CCAS est maintenue à son niveau de 2 014.

4. Pour les autres charges de fonctionnement :

- les charges financières devraient diminuer de **-23.200€**
- les dotations aux amortissements et provisions augmentent de **12.170 €**
- les charges exceptionnelles diminuent légèrement **-650€**.

5. Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) augmente cette année de 18.480€.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5 .134 .310 €** soit une diminution de **-27.570€** (-0,53%).

L'excédent de fonctionnement devrait être proche de **533.500 €**.

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.331.100 €**.

(Chaque Adjoint présente le budget d'investissement de sa ou ses délégations.)

Elles comprennent :

« • Pour les **bâtiments 214.800 € (M. PERROT)** :

- 61.300€ pour les bâtiments scolaires, dont 50.000€ pour le remplacement de la chaudière de l'école de Berne
- 41.100€ pour les autres bâtiments : mise aux normes salle polyvalente, liaison radio vidéo protection (30.000€)
- 82.400€ pour les travaux de rénovation et aménagements en régie : aménagement cuisine pour centre de loisirs, salles de classe à Berne et Mognetti, mises en conformité.
- 30.000€ pour l'opération de restructuration du centre culturel.

• Pour la **voirie 415.800€ (M. ROBERT)** :

- 206.000€ pour le marché de voirie, dont 80.000€ pour l'aménagement du carrefour de Berne.
- 15.000€ pour la signalisation
- 54.800€ pour les travaux en régie (éclairage public essentiellement : remplacement de candélabres).
- 140.000€ pour l'opération d'enfouissement de lignes rue Viette.

• Pour le **matériel et les véhicules 102.600€ (M. BUCHWALDER)** :

- 8.900€ pour l'équipement des écoles
- 12.400€ pour l'équipement informatique et les logiciels,
- 81.300€ pour le matériel et le mobilier, dont 15.500€ de matériels pour les ateliers, 42.000€ pour le matériel d'entretien et le mobilier, 12.000€ pour l'acquisition d'un logiciel pour la crèche, 11.800€ d'équipements divers pour la salle polyvalente
- il n'y a pas de renouvellement de véhicule prévu.

• Pour les **sports et la vie associative (Mme ZIETEK) 12.200€** comprenant :

- divers matériels destinés aux associations 7.300€
- matériel et équipements sportifs 4.900€

• Pour la **culture (Mme BLAISE) 9.600€** comprenant :

- 2.800€ d'équipements divers pour le service culturel
- 6.800€ d'équipements pour la bibliothèque

• Pour la **jeunesse 9.000€ (M. LANOIX)** :

- équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs

• Pour le **développement durable 60.000€ (M. GANZER)** :

- 20.000€ pour la réserve foncière
- 20.000€ pour divers travaux au cimetière et l'installation de cavurnes

- 20.000€ pour l'aménagement de la passerelle de la Panse (depuis Intermarché).

● Pour le **patrimoine naturel 196.000€ (JCP)**:

- 15.000€ pour les travaux en forêt
- 16.000€ pour le mobilier urbain et les illuminations de fin d'année
- 15.000€ pour les travaux en régie (création de massifs)
- 150.000€ pour les travaux de renforcement des berges du Gland rue de la Pâle. »

M. BUCHWALDER poursuit :

« ● Pour les **autres dépenses d'investissement 311.100€** :

- 9.100€ pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
- 220.000€ pour le remboursement du capital de la dette
- 2.000€ de frais d'études pour le lotissement du Champ au Prêtre
- 80.000€ de subventions d'investissement

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **448.000€**
- des subventions pour **103.300€**
- l'excédent de fonctionnement pour **533.500€**.
- l'emprunt pour **246.300€**

L'encours de la dette au 1-1-2015 s'élève à **2.330.565€**, soit **383€** par habitant, et serait de **405€** par habitant au 31-12-2015, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2014, et de l'emprunt inscrit pour 2015.

Au 31-12-2013, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 878€ et la moyenne départementale de 758€.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale est de **4,6 ans**. Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Nous avons fait le choix, les années passées, d'assumer une mise à niveau raisonnée en terme de qualité et de variété des services offerts, sans en faire payer le prix fort à nos concitoyens.

Nous avons bien conscience, et depuis longtemps, que cela ne pourrait continuer indéfiniment.

La situation est encore plus critique que ce que nous pouvions imaginer.

André Laignel, 1er Vice-Président délégué de l'AMF, qui dénonçait il y a quelques années encore le simple gel des dotations d'Etat, déclarait récemment que le cri d'alarme des communes précédait un cri de colère.

Si les choses demeurent en l'état, nous aurons perdu à l'horizon 2017 près de 340.000€ de recettes annuelles, et 760.000€ en cumul sur les années 2014 à 2017.

Que faire devant pareille hémorragie de nos ressources et que, de plus, une partie importante de nos autres recettes est figée?

Il se trouve de bons esprits pour justifier cette baisse de dotations au prétexte que les dépenses des collectivités augmentent régulièrement. Comble de cynisme alors que, du moins en ce qui nous concerne, l'essentiel des hausses des dépenses provient de décisions qui nous échappent comme la refonte de la catégorie C (impact 45.000€ annuels), le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui sera passé de 35.000 à 95.000€ par an entre 2013 et 2017, sans compter les coûts induits par des règles rigides, ou des normes tatillonnes.

Où trouver des sources d'économies, alors que nos dépenses par habitant sont déjà inférieures de 20% à celles de la moyenne nationale de la strate ?

Si nous voulons maintenir une fiscalité raisonnable, il est clair que nous devons réduire nos investissements, et le risque est grand de devoir remettre en cause les services à la population.

Espérons que les négociations qui se sont engagées entre le gouvernement et les associations d'élus de toutes tendances nous éviteront ce scénario dramatique. »

Arrivée de **Mme Lysiane MABIRE** à 18h50.

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire** :

« Le Budget que vous présentez est marqué, et comme nous, vous le déplorez, par la baisse significative de la dotation de l'état.

Cette baisse, après celle de 2014, qui a déjà fait passer cette dotation de 731 000€, actée au CA 2013, à 681 000€ au BS 2014, nous impose un effort supplémentaire de 100 000€.

Et ce n'est pas fini !

Nous subissons, comme toutes les communes, la décision du gouvernement de subventionner directement les entreprises industrielles qu'il est nécessaire de redynamiser.

Mais il faut également réduire un déficit dont nous avons hérité et répondre à la règle des 3%, et tout ceci, au détriment des collectivités locales, pourtant pourvoyeuses d'emplois majoritairement situés dans les travaux publics.

Ces économies structurelles, prévues pour le segment 2015-2017, sont malheureusement supportées par les communes à hauteur de 70% de 11 milliards.

Le budget que vous présentez est donc orienté « économies, économies ».

Si nous sommes d'accord sur le fond, le budget doit être équilibré, nous ne le sommes pas sur la forme.

Votre positionnement politique vous donne l'occasion d'augmenter les taxes sur les ménages sans en avoir à en subir les retombées, c'est de bonne guerre.

Celle-ci n'est pas catastrophique, car, comme vous aimez à le dire, Seloncourt est bien placée à ce titre, par rapport aux moyennes nationales ou régionales.

Cette mesure, compte tenu de toutes les évolutions de taux, assure un gain de 93 500€ et compenserait la quasi-totalité de la baisse de dotation de l'état.

Compensation, donc, prise en charge directement par les ménages.

Mais, malheureusement pour eux, ce n'est pas fini, la liste des signes « moins » dans le budget dépenses touche également des postes intéressant directement les Seloncourtois.

Moins 4000 € pour la jeunesse, moins 4200 € de fournitures scolaires, moins 3000€ pour les projets d'écoles.

Pourquoi faire payer un tel tribut à nos jeunes ?

Quant aux associations, dont font partie plusieurs centaines de Seloncourtois, leur tribut est porté à plus de 25 000 €, dont 10 000 € de suppression de participation à la charge de ménage des locaux. La culture, la jeunesse, les élèves, les aides maternelles, les associations, le CCAS, les contribuables sont directement impactés.

Pourquoi faire payer cette baisse de dotation de l'état par la communauté ?

Certes, nous relevons quelques efforts :

- Baisse de 5% des indemnités des élus (dommage pour les conseillers délégués), comment s'opère cette baisse ?*
- Baisse de 5000€ de frais de communication municipale. Quelle en sera la nature ?*
- Baisse de 5100 € de frais de réceptions, sur un budget de 25 000€*

Autre effort, vous assumez la charge de la réforme des rythmes scolaires et de la communalisation de ce service, ce que nous approuvons.

Mais nous regrettons qu'aucune cible à la baisse ne concerne les dépenses énergétiques de la commune. Nous ne voyons pas les 6000 € de gain censés être générés par la destruction de la Patriote.

Pas de travaux d'isolation de nos bâtiments allant dans le sens de la transition énergétique.

Nous n'approuvons pas, et vous le savez, votre décision qui consiste à détruire les bâtiments pour réduire les frais d'énergie.

Après la Patriote, à qui le tour ?

Pas d'investissements dans les sources d'énergie alternatives, pas de plan à long terme connu dans ce sens. Le seul investissement détecté serait le renouvellement d'une chaudière, avec régulation,

pour tenter de réduire les excès de frais de chauffage avérés depuis plusieurs années à l'école de Berne.

Vous avez engagé 3,2 millions pour une place de la Mairie, un parking et la rénovation de voies de circulation encore acceptables. Ce projet, maintenant il faut le payer, et nous constatons, que dans ce budget, ce sont les ménages Seloncourtois qui devront l'assumer.

Nous ne voyons, côté investissement, aucune action pouvant montrer un effort de réduction de « train de vie », ceci-dit entre guillemets, ou d'investissements pouvant générer des économies durables, sauf peut-être, suivant des rumeurs et des annonces confidentielles, mais cela a été démenti dans l'Est de dimanche dernier, une nouvelle destruction de notre patrimoine.

Pour ces raisons, le groupe SDS n'est pas en accord avec ce budget prévisionnel qui néglige l'impact social, culturel et commercial des actions des associations, oublie les cibles du Grenelle de l'environnement, et maintient, sans remise en cause, les investissements classiques qui pourraient être qualifiés, vu le contexte, d'investissement de « confort ». »

M. TREMBLIN s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**.

Son groupe valide les orientations budgétaires présentées.

2 questions de **M. TREMBLIN** :

- A-t-on envisagé de renégocier les taux d'intérêts des prêts ?
Réponse de **M. BUCHWALDER** : oui, renégociation en cours.
- L'état de la dette sur 2016 est à 618 000 €. Pourquoi ?
Réponse de **M. BUCHWALDER** : phénomène d'un prêt souscrit pour l'avance de la TVA de 420 000 € sur 2 ans, prêt pour lequel on ne rembourse pas le capital pendant la durée des 2 ans et qui présentait un taux d'intérêt très bas.

Le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle regrette la hausse de 3% sur les ménages contrairement aux promesses de campagne pour les élections municipales.

M. BUCHWALDER répond qu'il n'y a eu aucune promesse concernant les impôts locaux et demande à **M. TREMBLIN** de se reporter aux tracts de campagne. L'engagement pris par le groupe Seloncourt Avenir est « une évolution raisonnable de la fiscalité ».

M. SAVORGNANO pense que l'impact sur les ménages se situera plutôt entre 15 et 20 €.

M. GAGLIARDI demande à **M. TISSERAND** les mesures envisagées par le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire pour faire des économies.

M. TISSERAND propose des projets avec retour sur investissement ; comme l'isolation thermique ou l'éclairage LED. Ou pourquoi ne pas reporter un chantier ?

M. BUCHWALDER précise que d'importants travaux d'isolation et d'étanchéité au niveau de la toiture au Centre Culturel sont prévus.

M. BUCHWALDER rappelle que l'entretien du patrimoine, seul, coûte à la Ville entre 800 000 et 1 million d'euros par an. Il ajoute encore que sur la masse salariale de 2,6 millions d'euros, 1 million est dédié au personnel enfance/jeunesse/culture.

M. SAVORGNANO revient sur la hausse de 3% des taux d'imposition. Pourquoi ne pas faire les hypothèses suivantes : hausse de 5% sur le foncier et 1% la taxe d'habitation par exemple?

M. BUCHWALDER répond que cette hypothèse a été envisagée et que toutes les propositions sont les bienvenues avant le vote du budget.

Les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 9 mars 2015.

Le Conseil Municipal atteste à **L'UNANIMITE** que :

- ↳ le débat d'orientations budgétaires de la Commune a bien eu lieu ;
- ↳ chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

3. MODIFICATION TARIFS 2015 – DROITS DE PLACE / BROCANTE

M. BUCHWALDER présente ce point. Il rappelle la délibération du 9 décembre 2014 qui avait fixé les tarifs des services communaux pour l'année 2015.

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des droits de place relatifs à l'organisation de la brocante, les tarifs suivants sont proposés :

Brocante	l'emplacement de 2,50 m	7,00 €
	l'emplacement de 5 m	14,00 €
	l'emplacement de 7.5 m	21,00 €
	l'emplacement de 10 m	28,00 €

La Commission Finances, réunie le 9 mars 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES 2015

M. BUCHWALDER présente ce point. Il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous :

Dénomination	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
COS	16 265	17 115	17 115	17 115
Collectif Petite Enfance	232	232	235	235
FRANCAS	115 000	99 000	102 000	0
Relais Assistantes Maternelles	7 130	7 412	7 450	6 400
Coopérative Ecole Mognetti	1 642	1 617	5 570	5 120
Coopérative Ecole de Berne	1 948	1 984	7 686	6 760
Coopérative Ecole M.Levin	1 446	1 360	5 627	4 720
Coopérative Ecole L.Michel	1 188	1 139	4 367	3 680
FSE Collège Seloncourt	800	800	800	800
FSE Collège Hérimoncourt	900	900	900	900
Total	146 551	131 559	151 750	45 730

La Commission Finances, réunie le 9 mars 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5. FRAIS DE REPRESENTATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose qu'au titre de l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifié, les agents occupant des emplois fonctionnels d'un Département, d'une Région ou de Directeur Général d'une commune ou d'un établissement public, peuvent bénéficier des frais de représentation inhérents à leurs fonctions. Ces frais sont destinés à couvrir les charges liées à la mission de représentation supportées pour le compte de la collectivité employeur.

Vu l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précisant le principe de parité de la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique d'Etat,

Vu l'article 21 de la Loi du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale, modifié par l'article 79 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, puis par l'article 58 de la loi n°2002-276 du 22 février 2002,

Vu l'arrêté du 18 octobre 2004 fixant les montants annuels de l'indemnité pour frais de représentation alloués aux membres du corps préfectoral occupant un poste territorial en métropole – JO256 du 3 novembre 2004,

Le montant maximum de cette indemnité pouvant être de 3 900€, compte tenu de la taille de la Commune, une somme forfaitaire annuelle de 2 000€ sera attribuée par voie d'arrêté au Directeur Général des Services.

La Commission Personnel, réunie le 9 mars 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION - SERVICE DE REMPLACEMENT – CENTRE DE GESTION DU DOUBS
--

M. BUCHWALDER présente ce point. Il expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Il rappelle que la convention garantissant la mise à disposition temporaire d'agents par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Doubs arrive à son terme et qu'il convient de procéder à son renouvellement. Les conditions et garanties sont exposées par convention, conclue pour une durée de 3 ans.

M. BUCHWALDER apporte quelques précisions.

- La commune reverse 5% du montant total des salaires du personnel détaché au Centre de Gestion du Doubs.
- Le personnel est employé sous le statut de non titulaire de droit public.
- La Commune de Seloncourt accorde le même régime indemnitaire qu'à la personne remplacée au bout du 3^{ème} mois.

La Commission Personnel, réunie le 9 mars 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7. ACQUISITION DE LA PARCELLE B 45 A MME FRANCOISE CHAPUT-CORDIER
--

M. GANZER présente ce point.

Mme CHAPUT-CORDIER, domiciliée 3 rue de la Belle Alise 25310 Blamont, souhaite vendre sa parcelle de bois cadastrée B45 d'une surface de 959m² à la Ville de Seloncourt.

Cette parcelle se situe lieu-dit « Combe Peugeot » entourée de parcelles communales.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de 911 €.

Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la Commune de Seloncourt.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Développement Durable, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8. SERVITUDE DE PASSAGE A PIED AU PROFIT DE LA SOCIETE « PLACE TO BE »

M. GANZER présente ce point. Il rappelle la délibération n° 7 du 28 octobre 2014 autorisant, dans le cadre de la construction de la maison de santé par la société PLACE TO BE, représentée par M. Marc CHEVASSUS, sur les parcelles, section AT n° 700 et 703 (assiette de la construction), la constitution d'une servitude de vue et d'une servitude de tour d'échelle.

Or, pour accéder au local technique se trouvant à l'est du bâtiment, il y a lieu de passer sur la parcelle section AT n°701 appartenant à la commune de Seloncourt.

Par conséquent, il convient d'autoriser, à titre gratuit, une servitude de passage à pied pour accéder au local technique.

- Fonds dominant section AT n°700 et n°703,

- Fonds servant : section AT n°701.

Les frais d'actes notariés et annexes sont à la charge de la société PLACE TO BE.

La Commission Développement Durable, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9. FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU 17 JUILLET 2015

Mme BLAISE présente ce point. Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par la formation « GADJO COMBO QUARTET » le vendredi 17 juillet 2015 à 20h30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il convient d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle et notamment le coût de la prestation, soit 1 200 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10. CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC – RD 448

M. ROBERT présente ce point. Il rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée, sur la Commune de Bondeval, N° A 1188 d'une contenance de 6 ares 38 qui a permis la réalisation, par la Commune de Seloncourt, d'un aménagement de sécurité sur la Route Départementale 448.

Il convient, à ce jour, d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Les principes de gestion seront déterminés ultérieurement entre la Commune de Seloncourt et le Conseil Général du Doubs.

La Commission Voirie, réunie le 9 février 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

QUESTIONS ORALES

Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

M. TOITOT

1/ Question à propos de l'avenir de l'Espace Charles KIEFFER.

« Nous souhaitons connaître vos intentions à propos du bâtiment du n°2 rue d'Audincourt, qui abrite l'Espace Charles KIEFFER des Amis du Vieux Seloncourt, dont je suis depuis 25 ans un des 280 adhérents, et à l'étage, la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard dont je suis aussi adhérent.

Sa destruction est-elle envisagée ?

Si oui, pourquoi ?

Comment comptez-vous reloger ces 2 associations culturelles majeures de Seloncourt ? »

M. BUCHWALDER conteste les propos parus dans la presse : la Municipalité n'a ni projet de déménagement de la collection de pendules ni projet de déconstruction de ce bâtiment.

Certes, Madame le Maire a bien annoncé aux responsables de l'Association que la Ville avait décidé de mettre un terme à l'enrichissement de la collection de pendules mais sa cession n'a jamais été évoquée, tout au plus des moyens de la faire connaître d'une façon élargie ont été suggérés (prêt à des musées régionaux pour y être exposée, ...).

2/ Question sur le devenir du bâtiment PERONNE.

« Quels sont vos projets concernant ce dernier témoin du patrimoine industriel horloger de toute la vallée du Gland ? »

M. BUCHWALDER répond qu'une étude a été réalisée en 2009 : coût 600 000 euros pour la restauration du bâtiment. Compte tenu de la période d'austérité actuelle, cet investissement n'est pas considéré comme prioritaire pour la Commune. **M. BUCHWALDER** précise qu'il a été proposé au Bureau de l'Association des Amis du Vieux Seloncourt de constituer un groupe de réflexion quant à l'éventuelle réhabilitation de cet ancien site industriel.

3/ Question sur votre projet pour Seloncourt.

« Le Débat d'Orientation Budgétaire et les réponses apportées à nos précédentes questions l'ont montré, vous faites le choix purement comptable de solutions radicales : destruction de bâtiments anciens témoins du passé de notre cité, comme la salle de La Patriote construite en 1888, ce qui représente un dommage irréparable causé à notre patrimoine commun.

Vous faites également le choix d'une baisse jamais vue sur les budgets de la culture et des associations, tant en ce qui concerne leur hébergement, que l'aide humaine et matérielle.

De plus, vous n'hésitez pas à amputer de moitié la principale manifestation artistique de notre ville, le Salon d'Art, dont le prestige confère à Seloncourt une forte notoriété.

Ces décisions auront des conséquences désastreuses pour certaines associations.

Dans le même temps, vous conservez dans votre budget de réelles possibilités d'investissement et vous revendiquez un faible taux d'endettement et une bonne gestion.

Ma question porte sur l'avenir de Seloncourt :

Avez-vous des projets constructifs et valorisants pour Seloncourt ? Quels sont-ils ? Quand verront-ils le jour ? »

M. BUCHWALDER demande à **M. TOITOT** de bien vouloir se reporter au programme édité par le Groupe Seloncourt Avenir à propos des dernières élections municipales.

Mme BLAISE précise que, pour le Salon d'Art, le choix est certes de réduire d'une semaine cette manifestation pour des raisons économiques mais la qualité n'en sera pas diminuée.

M. SAVORGNANO

4/ Devenir du terrain ex Patriote

« Lors de la réunion du groupe de travail sur le devenir de ce terrain, la décision retenue a été de confirmer à Marc Chevassus l'intérêt de la commune pour son projet d'installation d'un ophtalmologiste.

Alors que cette demande vous est parvenue avant la destruction de ce bâtiment, que les possibilités d'installation étaient donc beaucoup plus faciles et rapides, vous avez persisté dans votre acharnement à détruire. Quel dommage !

Aujourd'hui avez-vous une réponse de Marc Chevassus et l'installation d'un ophtalmologiste est-elle toujours envisageable ? »

M. GANZER répond que le terrain libéré par la déconstruction de la Patriote a bien fait l'objet d'une demande de Marc Chevassus pour y implanter un cabinet d'ophtalmologie. Cette affirmation a été confirmée lors de la réunion du groupe de travail pour le devenir du site auquel le groupe d'opposition Seloncourt Dynamique et Solidaire a décidé de ne pas participer.

Or, la ville d'Audincourt été en concurrence avec celle de Seloncourt et les ophtalmologues ont choisi de s'installer à Audincourt sur le site de l'ancienne maternité.

5/ Modification du PLU

« Lors de la commission développement durable du 10 février, il a été dit qu'une modification du PLU était envisagée.

Cette modification porterait notamment sur l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du secteur de Boutonneret pour classer cet espace entièrement en zone d'habitat. Cette modification n'en est pas encore au stade de l'étude que déjà vous avez fait abattre les arbres qui sont sur ce terrain. Comme d'habitude vous décidez en bureau municipal, vous commencez l'exécution et ensuite vous faites semblant de débattre de ces décisions !

Malgré cette façon de faire, la modification du PLU nous intéresse et nous demandons que notre groupe soit représenté, dès le début du travail d'étude, dans le groupe de travail de mise à jour du PLU. »

M. GANZER répond. Une modification du PLU aura bien lieu suite à certaines observations de la Préfecture, à des demandes émanant de particuliers et à un projet d'urbanisation à l'horizon 2016 sur la zone de Boutonneret, projet pour lequel la Commune devrait être maître d'ouvrage.

M. TISSERAND

6/ Quelle orientation prend l'information à Seloncourt ?

« Les chiffres de l'Orientation Budgétaire font apparaître une réduction de 5000 € des frais d'information.

Nous aimerions savoir sous quelle forme va se concrétiser cette baisse.

Qualité de l'édition ?

Nombre des diffusions ?

Nous aimerions que soient développés d'autres modes d'informations qui iraient dans le sens d'une meilleure visibilité du travail réalisé dans la commune et une meilleure interactivité. »

M. RIGOULOT répond que, par mesure d'économies, la périodicité des publications diminuera. En revanche, le développement des nouveaux moyens de communication et le toilettage du site internet de la ville, dans un souci d'interactivité, sont « à l'ordre du jour ».

GROUPE SELONCOURT ENERGIE NOUVELLE

1/ Pourquoi le logo apparaît-il sur le panneau de permis de construire du bâtiment de M. Chevassus ?

Réponse: partenariat convenu entre la Ville et M. Chevassus.

2/ Installation d'ophtalmologues sur la Commune ?

La réponse a été donnée par **M. GANZER** à la question n°4 de **M. SAVORGNANO** ci-dessus.

INFORMATIONS

1/ Arrêtés du Maire

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX 2015

<i>N°D'ACTE</i>	<i>MOIS</i>	<i>JOUR</i>	<i>OBJET</i>
ARR2015-01-01	janvier	5	arrêté ouverture débit de boissons chorale Bergamasche
ARR2015-01-02	janvier	8	arrêté portant désignation des présidents de bureaux des élections législatives
ARR2015-01-03	janvier	14	arrêté déclaration détention d'un chien de 2° catégorie DUCELLIER Lionel
ARR2015-01-04	janvier	20	arrêté d'ouverture définitive de l'Intermarché
ARR2015-01-05	janvier	28	arrêté d'urgence rue du Bannot véolia
ARR2015-01-06	janvier	29	arrêté d'urgence rue de Dasle véolia
ARR2015-01-07	janvier	31	arrêté de travaux STIEVATER passage de la Gasse
ARR2015-02-08	février	4	arrêté autorisation débit de boissons FC SELONCOURT tournoi foot
ARR2015-02-09	février	4	arrêté autorisation débit de boissons FC SELONCOURT LOTO
ARR2015-02-10	février	11	arrêté autorisation travaux SADE CGTH Rue des saules
ARR2015-02-11	février	13	arrêté d'interdiction provisoire de la pratique du sport stade municipal M. Foresti 14 et 15 février 2015
ARR2015-02-12	février	18	arrêté autorisation travaux SADE CGTH Rue Neuve
ARR2015-02-13	février	18	autorisation débit de boissons MPT Carnaval 15 mars 2015
ARR2015-02-14	février	18	autorisation débit de boissons chorale bergamasche
ARR2015-02-15	février	25	autorisation de travaux GRDF rue Neuve SBTP DAMBENOIS
ARR2015-02-16	février	26	autorisation de travaux SBM TP rue derrière le château travaux ERDF GRDF EU AEP
ARR2015-02-17	février	26	autorisation de travaux rue de la Pale ETS STIEVATER
ARR2015-02-18	février	26	autorisation marché de la moto - démo rue A MOTTELER
ARR2015-02-19	février	26	autorisation débit de boissons marché de la moto - AMS-
ARR2015-02-20	février	27	modification arrêté alliance taxis 2009/06/09/23 PAGETTI
ARR2015-03-21	mars	2	arrêté autorisation défilé du carnaval 2015
ARR2015-03-22	mars	2	interdiction circulation et stationnement place Croizat carnaval 2015
ARR2015-03-23	mars	3	autorisation de travaux VIGILEC FRANCHE COMTE rue de la Lanne
ARR2015-03-24	mars	3	autorisation course cycliste CCINO grand prix de Seloncourt
ARR2015-03-25	mars	4	délégation à un Conseiller Municipal pour la célébration d'un mariage
ARR2015-03-26	mars	4	arrêté portant désignation des présidents de bureaux des élections départementales
ARR2015-03-27	mars	4	arrêté autorisation débit de boissons THEATRE DE VERDURE

**2/ Décisions du Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération
du 22 avril 2014
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres**

COMMUNE DE SELONCOURT/AG
Le 11/02/15

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2015

Décisions prises par Madame le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du
29 mars 2008 modifiée le 3 novembre 2009 et le 2 mars 2010

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnisations perçues

Objet		Avenant	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Avenant "dommages aux biens" location piano	assurance	DEC2014-12-12-17	SMACL	141 avenue Salvador-Allende 79031 NIORT	01/12/2014	54,47
Avenant "dommages aux biens" location piano et clavecin	assurance	DEC2015-02-10-01	SMACL	141 avenue Salvador-Allende 79031 NIORT	10/02/2015	122,52

COMMUNE DE SELONCOURT
S/CULTUREL
06/03/2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 03 2015

Décisions prises par Madame le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 22 avril 2014
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC
DEC2015-03-06-02	CONCERT	21/03/2015 CENTRE CULTUREL CYPRIEN FORESTI - SELONCOURT	ASSOCIATION CAP'TAINE JACK	M. ERIC MURAT PRESIDENT RUE DE CHAMPAGNE 25200 GRAND-CHARMONT	17/03/2015	1 288 €
DEC2015-03-06-03	REPRÉSENTATION THÉÂTRALE	11/04/2015 CENTRE CULTUREL CYPRIEN FORESTI - SELONCOURT	ASSOCIATION THÉÂTRE DE VERDURE	Mme SYLVIE LARTOT PRESIDENTE 23 RUE DE L'EGLISE 25260 ETOUVANS	17/03/2015	1 000 €
DEC2015-03-06-04	CONCERT	19/04/2015 CENTRE CULTUREL CYPRIEN FORESTI - SELONCOURT	ASSOCIATION ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE SELONCOURT	Mme BLANCHE BRICAMBERT PRESIDENTE 9 RUE DE VERDUN 25400 AUDINCOURT	17/03/2015	300 €
DEC2015-03-06-05	CONCERT TRADE MARK JAZZ BAND	16/07/2015 AMPHITHÉÂTRE CENTRE CULTUREL CYPRIEN FORESTI - SELONCOURT	ASSOCIATION JAZZOCIATION	M. JEAN-PAUL TOMAS 5 RUE DU TILLEUL 25250 ONANS	17/03/2015	1 346 €

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 AVRIL 2015
A 18H30**

Fin de séance à 20h05.